

10 ans après la « réforme » du Bac Pro 3 ans,

Le gouvernement s'apprête à privilégier l'apprentissage pour marginaliser la voie professionnelle scolaire.

Préparons ensemble une réponse à la hauteur de l'attaque !

Le ministère a retardé à deux reprises la présentation des mesures concernant la voie professionnelle. Initialement prévue en avril, la présentation de la « réforme » pourrait avoir lieu début mai 2018.

Depuis la présentation du rapport du chef cuisinier Régis Marcon et de la députée LREM Céline Calvez le 22 février, le SNUEP a mobilisé tous ses moyens pour défendre l'EPP face aux dangers que comportent les préconisations de ce rapport. Ainsi l'organisation des heures d'infos syndicales (HIS), auxquelles nous participons en cette période pour informer et mobiliser les collègues, montre que le ras le bol est patent dans un moment où tout est fait pour promouvoir l'apprentissage.

Les préconisations du rapport Calvez-Marcon, censées rénover une fois de plus l'EPP, ne passent pas car elles « visent essentiellement à disqualifier la voie professionnelle scolaire pour mieux servir les intérêts des organisations patronales dans leur volonté de faire main basse sur l'enseignement professionnel au sein de l'Ecole. Dans son projet, le gouvernement utilise l'apprentissage pour remettre en cause l'enseignement professionnel scolaire seul garant d'une formation professionnelle généraliste et émancipatrice. Pour les rapporteurs, la voie pro du lycée devrait servir à sélectionner les élèves : les meilleurs profils pour les employeurs en apprentissage, et la "concentration" des élèves en difficulté sociale et scolaire dans les classes des lycées professionnels. L'apprentissage est discriminant : seulement 30% des apprentis sont des filles, les jeunes issus de l'immigration y sont sous-représentés....»⁽¹⁾

C'est grave de la part d'un gouvernement d'ignorer à ce point l'importance de nos établissements dans une société dont les fondements sont de plus en plus fragiles. **Et cela risque d'avoir des conséquences graves ! Préparons ensemble une réponse à la hauteur de l'attaque.**

- (1) Tribune de l'intersyndicale : Patrick Désiré (Secrétaire général CGT Educ'action) ; Pascal Vivier (Secrétaire général SNETAA-FO) ; Sigrid Girardin (Secrétaire générale SNUEP FSU) ; Aurélien Boudon (Co-secrétaire fédéral SUD Education) ; François Portzer (Président du SNALC) ; Benoît Hubert (Secrétaire général SNEP-FSU) ; Jean-Denis Merle, (Secrétaire général SNLC-FAEN) ; Jean-Marie Le Boiteux (Secrétaire général SNETAP FSU) ; Muriel Filippi (Secrétaire générale CGT Agri).

Campus des métiers : Les inspections générales publient un rapport

"Il est impossible de mesurer une quelconque plus-value"

Dans un [rapport](#) publié en avril 2018, les inspections générales dressent un "premier bilan" des campus des métiers et des qualifications. Les CMQ ont été créés en 2013, et leur nombre atteint actuellement 77.

"À ce stade, mise à part une capacité certaine des CMQ à fédérer et à mettre autour de la table des acteurs qui ne se parlaient pas ou peu, il est impossible de mesurer une quelconque plus-value liée à la création du dispositif", écrivent l'Igen ⁽¹⁾ et l'Igaenr ⁽²⁾ dans un rapport intitulé "Premier bilan des campus des métiers et des qualifications", daté de juillet 2017 et publié en avril 2018. "Il est à ce stade impossible d'observer une valeur ajoutée pour les jeunes et adultes en formation", poursuivent les IG.

Cette critique, ouverte et franche, de la part des inspections générales, est confirmée par les différentes recommandations et en particulier celles qui nous concernent directement. Selon elles, "la priorité" doit être "la mise en œuvre effective de parcours permettant notamment d'alterner formation initiale et apprentissage au sein d'un même niveau de qualification" et "la possibilité pour le campus d'adapter les formations aux évolutions des métiers". En plus il est demandé aux établissements, entre autres, de "traduire en action le chantier de la conception des formations autour de blocs de compétences."

La date de publication de ce rapport est bien choisie car il tombe juste avant la présentation au Conseil des ministres de loi "liberté de choisir son avenir professionnel" et qui comporte plusieurs mesures concernant l'enseignement professionnel public, notamment le développement de l'apprentissage dans les lycées professionnels.

Contrairement à ce qui est affiché, la création de ces CMQ n'a pas permis la valorisation de l'EPP et il n'y a pas eu d'ouverture significative de nouvelles formations aux niveaux V et IV. Au final, **seuls le supérieur, les structures privées associées et les entreprises semblent tirer bénéfice de ces CMQ !**

Au contraire, **ces Campus favorisent clairement la mixité des publics et des parcours.** Le 1^{er} Ministre, lors de la conférence de presse sur l'apprentissage (9 février 2018), a précisé que l'exécutif envisage de développer les Campus des métiers et qualifications (CMQ) pour "favoriser les allers/retours entre les lycées professionnels et les CFA". Ainsi le LP se trouve à terme dilué dans grand « machin » où tout est possible et en particulier le développement de l'apprentissage.

- (1) Inspection générale de l'Éducation nationale
- (2) Inspection générale de l'administration et de la recherche

Compensation de la CSG pour les collègues en congé de formation

Nous avons appris que la DGFIP a demandé à l'EN et sans doute aux autres ministères de ne plus payer l'indemnité de compensation de la CSG et de faire des rappels du versement de cette indemnité payée depuis janvier pour les personnels en congé de formation au prétexte que durant cette période, les collègues ne peuvent toucher aucune autre indemnité (les 85% du traitement perçus en congé de formation professionnelle étant déjà une indemnité).

La FSU interviendra bien entendu là-dessus à la Fonction publique, au plus tard au moment du rendez-vous salarial.

Le CSE donne un avis négatif sur l'avant-projet de loi "Liberté de choisir son avenir professionnel"

Lors du Conseil supérieur de l'Éducation du 12 avril 2018, les organisations syndicales ont étudié une partie de l'avant-projet de loi "Liberté de choisir son avenir professionnel". Ils l'ont rejeté par 28 voix contre (FSU, Fnec FP FO, FCPE, CGT, CFDT, Fage, Cnea). Il y a eu 8 abstentions (Apel, Unsa, SNPDEN, Snalc) et aucune voix pour.

Les syndicats étudiaient le titre Ier de l'avant-projet "Vers une nouvelle société de compétences", qui porte notamment sur la formation professionnelle (dont le compte personnel de formation) mais également sur l'alternance, sur les certifications et la gouvernance. Les organisations syndicales ont particulièrement évoqué l'article 10 portant sur l'orientation, qui charge les régions "d'organiser des actions d'information" et qui leur transfère les Dronisep (Directions régionales de l'ONISEP).

Non au démantèlement de l'ONISEP

Pour que les parents, les élèves et les étudiants puissent continuer à accéder à une information nationale sur les formations et les métiers : Défendons le service public de l'orientation et de l'information sur l'orientation au sein de l'Éducation nationale

L'Onisep - Office national d'information sur les enseignements et les professions - créé en 1970 est un éditeur public, sous la double tutelle du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (...) [Lire la suite](#)

Les syndicats de l'enseignement agricole public perturbent le Cnea

La tenue du Conseil national des employeurs d'avenir (Cnea) du 18 avril 2018, consacrée à l'avant-projet de loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel", a été perturbée par les syndicats de l'enseignement agricole public (CGT-Agri, FO-Enseignement agricole, Snetap-FSU et Sea-Unsa).

Les quatre organisations dénoncent "un calendrier très resserré excluant toute négociation". Ils rapportent s'être "invités pour perturber le déroulement de l'instance afin que l'avis ne soit pas donné et pour obtenir un réel calendrier de négociation avant le débat parlementaire". Ainsi, l'avis a recueilli 5 voix contre et une pour (de l'administration) "sur 60 votants potentiels".

L'intersyndicale s'inquiète "de la mise en concurrence des établissements et de la dégradation de la formation des apprentis". Elle appelle à la grève le 22 mai et à refuser "de répondre aux convocations aux examens".

"Dépasser le clivage" entre apprentissage et voie professionnelle (J-M Blanquer)

En s'exprimant le 16 avril à l'occasion des 18èmes rencontres sénatoriales de l'apprentissage, le ministre de l'Éducation nationale a déclaré qu'il ne faut pas opposer voie professionnelle et apprentissage, **mais "dépasser un clivage qui n'a pas lieu d'être entre lycées professionnels et CFA". En mélangeant deux modes de formation totalement différents !!!!**

Nous rappelons ici que les deux modes de formation coexistent depuis longtemps. Mais nos inquiétudes se confirment car les préconisations de ce rapport Marcon / Calvez menacent directement l'avenir de la voie professionnelle des lycées. Nous rappelons qu'aujourd'hui un lycéen sur trois est scolarisé dans la voie pro, c'est donc un enjeu de société !

Conseil économique, social et environnemental (CESE) :

L'avis sur l'Orientation des Jeunes a été soumis en séance plénière (11 avril 2018).

Après consultation des syndicats de la FSU, notre Fédération a voté contre cet avis. Vous trouverez ci-dessous l'intervention que Gérard Aschieri au nom de la FSU a fait en tenant compte du temps très contraint qui lui était imparti (3 minutes) mais qui donne les éléments qui ont conduit au positionnement de la FSU. Vous trouverez également le lien (<http://www.lecese.fr/content/pr%C3%A9sentation-avis-orientation-des-jeunes>) qui vous permettra de réécouter la séance plénière riche d'enseignements sur les autres interventions ainsi que la répartition des votes, elle aussi riche d'enseignements.

126 pour : une partie du groupe agriculture, le groupe des associations, CFDT, CFE-CGC, CGT, CFTC, coopération, Entreprises, Environnement et nature, mutualité, Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, professions libérales, UNSA, une majorité des personnalités qualifiées. **10 contre** dont FO, FSU et 1 autre personnalité qualifiée. **26 abstentions** dont entre autres une partie du groupe agriculture, artisanat, une partie des personnalités qualifiées dont MA Grard (ATDQM), Hélène Adam (Solidaires), Jacques Pasquier (conf. paysanne) Véronique Sehier du planning, Frédéric Boccara PCF, Véronique Le Floch (coordination rurale) !

Déclaration de Gérard Aschieri au nom de la FSU

Notre débat intervient à un moment où un projet de loi entend, sans concertation, mettre à bas les dispositifs actuels de l'orientation des élèves notamment en menaçant l'existence des CIO et en démantelant l'ONISEP ; à un moment également où les protestations se multiplient contre Parcoursup, un dispositif qui, sous couvert d'orientation, organise en fait la sélection.

Or les enjeux de l'orientation scolaire sont de permettre à chacun de faire des choix éclairés et de lutter contre les déterminismes sociaux qui produisent d'inacceptables ségrégations. Cela nécessite un accompagnement, différent de l'orientation professionnelle des salariés et chômeurs, des moyens, une offre de formation diversifiée, lisible et bien répartie, un service public national, une lutte contre les stéréotypes. L'avis qui nous est présenté a le mérite de pointer ces enjeux et un certain nombre de préconisations vont dans le bon sens, même si elles sont parfois ambiguës ou insuffisantes ; je pense par exemple au plan de recrutement de conseillers d'orientation ou à ce qui est dit sur l'ONISEP ou sur l'accès à l'université.

Mais le problème est que d'autres dépassent le champ de l'orientation scolaire et proposent des mesures qui n'ont pas été assez débattues, en particulier avec les professionnels concernés, et dont les conséquences négatives peuvent être importantes.

De ce point de vue, on peut se demander si nous n'avons pas été trop occupés par la consultation au détriment des débats.

Si le but du CESE est de trouver les équilibres permettant de mesurer l'acceptabilité des réformes, je dois dire que l'on en est loin.

C'est le cas par exemple des préconisations autour d'une seconde indifférenciée, qui peut être une menace pour les formations du lycée professionnel, déjà fragilisées et qu'on réduirait à deux ans, et de celles autour de la construction des diplômes. Des solutions alternatives sont possibles : elles n'ont pas été retenues ou mentionnées. Et paradoxalement la proposition de cette seconde commune, prétendant lutter contre des ségrégations précoces, s'accompagne d'une proposition de dérogation pour une partie des élèves qui risque de renforcer les déterminismes sociaux.

La discussion a été là-dessus insuffisante et à tout le moins on aurait pu s'attendre à la mention de dissensus dans l'avis, comme cela se fait souvent. Je regrette que cela n'ait pas été le cas et je manifesterai donc ce dissensus par un vote négatif.